

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****MERCREDI 18 JUIN 2025 A 19 h**

Le DIX-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 12 juin 2025, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, CHOMIENNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON, BERNE, CORDERO, GRUFFAZ, BOUVERESSE.

Absents excusés : Mme RIVOLLIER (pouvoir à Mr PORCHEROT), Mme BERARDO (pouvoir à Mme BERNE), M. ARMAND, Mme CHARRIN, Mme PLANTIER (pouvoir à Mme BOUVERESSE).

Soit NEUF membres présents, DOUZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. CLERJON Mikaël

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2025
- SEM – Composition du Conseil Métropolitain
- SEM – Avis du Conseil Municipal pour le plan de Mobilité
- Restaurant scolaire et Périscolaire – Approbation des tarifs 2025 – 2026
- Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 29 Avril 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-06-2025 examinée le 18/06/2025 – Composition du conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-06-2025 examinée le 18/06/2025 – Avis sur le projet de Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole – Avis favorable à l'unanimité.

Délibération n° 03-06-2025 examinée le 18/06/2025 – Restaurant scolaire et périscolaire – Approbation des tarifs pour l'année scolaire 2025 - 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-06-2025 examinée le 18/06/2025 – Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité – Approuvée à l'unanimité.

Composition du conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, un arrêté préfectoral doit être pris avant le 31 octobre 2025 afin de fixer la répartition des sièges entre les communes membres de Saint Etienne Métropole. Lors de sa séance du 26 mars 2025, le conseil métropolitain a émis un avis favorable sur la proposition d'un accord local permettant d'ajouter 11 sièges supplémentaires portant ainsi la composition du conseil métropolitain à 123 membres.

Pour ce qui concerne la commune de Doizieux, elle aura toujours un siège.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'accord local, ce qui porte l'effectif du conseil métropolitain à 123 sièges.

Avis sur le projet arrêté du Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre un avis sur le projet de Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole.

Restaurant scolaire et périscolaire – Approbation des tarifs pour l'année scolaire 2025 - 2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2024 – 2025 :

Restaurant scolaire :

Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)

QF $\leq$ 500 € : 4.10 € le repas, incluant 1.00 € de service périscolaire

Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)

501 € $<$ QF $\leq$ 1200 € : 4.40 € le repas, incluant 1.30 € de service périscolaire

Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)

QF $>$ 1201 € : 4.70 € le repas, incluant 1.60 € de service périscolaire

Enfant PAI Allergie – panier repas : 1.00 € le service périscolaire si QF $\leq$ 500 €

Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.30 € le service périscolaire si 501 $<$ QF $\leq$ 1200 €

Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.60 € le service périscolaire si QF $>$ 1201 €

Enfant non inscrit et présent : majoration de 11 € quel que soit le QF

Adulte : 8 € le repas

Pour rappel les tarifs du repas ont vocation à tenir compte des coûts de fournitures (ingrédients), des coûts de préparation, du périscolaire sur la tranche 11 h 30 – 13 h 30, du ménage du restaurant scolaire, etc.

Le tarif PAI Allergie – Panier repas correspond au cas des enfants apportant leur repas pour cause allergie ou intolérance alimentaire (sur justificatif médical et/ou PAI). Dans ce cas, les familles supportent un coût forfaitaire correspondant au service périscolaire, au réchauffage de leurs plats, et à l'occupation de la salle de restaurant et utilisation de vaisselle, ménage, etc.

Périscolaire le matin (de 7h30 à 8h30) et le soir (16h30 à 19h) :

QF $<$ 500 € : 0.60 € par demi-heure

501 € $<$ QF $>$ 1200 € : 0.80 € par demi-heure

QF $>$ 1201 € : 1.00 € par demi-heure

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2025 – 2026.

Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une délibération doit être prise pour créer des emplois non permanents ne pouvant excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Mr le Maire, à savoir, recrutement d'agent contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2025.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe de la venue de la guinguette du 26 au 29 juin sur la placette devant les pompiers

- Monsieur le Maire informe qu'une conférence sur le crash de l'avion Dakota aura lieu le vendredi 12 septembre 2025 à la salle polyvalente
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'avancée de la chartre du Parc Naturel Régional du Pilat
- Monsieur le Maire informe que Saint Etienne Métropole a programmé 4 réunions publiques pour le PLUi.
- Mr le Maire informe que le programme « Rendez-vous de mon Parc » (spectacle gratuit) est sur le site du Parc du Pilat.
- Monsieur le Maire informe que le 12 et 13 juillet il y aura une exposition organisée par le comité des fêtes et Mr Quiblier à la salle polyvalente intitulé « scrabble avec ma mère »
- Un élu présente les différentes solutions étudiées ainsi que les coûts pour améliorer la cour de l'école, à savoir :
 - Copeaux bois
 - Pelouse synthétique
 - Sable stabilisé

Suite aux discussions et afin de prendre note des différents avis, Monsieur le Maire suggère de mettre au vote. La solution sable stabilisé n'est pas retenue, le vote porte sur les copeaux bois ou pelouse synthétique.

Les résultats sont les suivants : 5 voix pour la pelouse synthétique
7 voix pour les copeaux bois.

Des devis vont être demandés auprès de différentes entreprises pour la solution copeaux bois.

- Un élu fait le compte rendu de l'avancée des travaux du local de l'ex-boulangerie. Des entreprises ont été consultées pour les travaux de réaménagement.
- Un élu fait le compte rendu de l'avancée de dossier de réaménagement et extension du théâtre. L'appel d'offre devrait être lancé fin juin 2025.
- Un élu informe que la directrice de l'école invite les élus de la commission enfance au pot de départ des CM2 qui est programmé le lundi 30 juin à 15h45 dans la cour de l'école.
- Un élu informe que les élus sont invités à la restitution du travail des étudiants en master 2 sur les franges urbaines le lundi 30 juin à 18 h dans les locaux du PNRP.
- Un élu fait le compte rendu du conseil d'école, il informe que les effectifs de l'année prochaine à l'école « Le Moulinage » seront de 20 élèves en maternelle et 28 en primaire.
- Un élu fait le compte rendu de l'atelier « lutte contre les déchets abandonnés diffus ». Une réunion sera programmée début juillet avec les élus intéressés pour travailler sur le choix des investissements à engager sur la commune pour la mise en place de poubelle pour le tri sélectif dans les ERP et sur la voie publique.
- Un élu demande des explications sur le calendrier de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif. Apparemment le flyer reçu dans la boîte aux lettres ne correspond pas à la réalité.
- Une élue informe les membres présents que le comité des fêtes organise la fête de la musique le samedi 21 juin à partir de 19h30 sur le parking de la salle polyvalente.
- Un élu informe que lors de la marche organisée par l'association Les Amis de Doizieux, des grosses pierres barrent le chemin suite à la réparation de la fibre.
- Une élue informe que la poste est en train de réorganiser toutes ces tournées, de ce fait, les personnes qui n'auront pas fait leur changement d'adresse (ajout du numéro de l'habitation), ne recevront pas leur courrier.

La séance est levée à 21 h30.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT



Le secrétaire de séance,
Mikaël CLERJON,



Publié le : 25 juillet 2025
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire